



Au service
des peuples
et des nations



WWF for a living planet®



Analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées dans l'écorégion WAMER

Etude de cas de la Guinée

Papa Gora NDIAYE et Ndiaga DIOP

Décembre 2013

SOMMAIRE

Liste des tableaux et figures.....	1
INTRODUCTION.....	3
☞ Contexte de l'étude	3
☞ Problématique de l'étude.....	3
☞ Objectifs de l'étude.....	5
☞ Démarche méthodologique	5
1. Analyse de la politique sectorielle de pêche et d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées	6
1.1. La politique sectorielle de pêche	6
1.2. La politique sectorielle environnementale	8
2. Analyse des Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées.....	10
2.1. Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières	11
2.2. Institutions intervenant dans la gestion des aires marinesprotégées.....	14
3. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières.. ..	17
3.1. Identification et analyse des problèmes	17
3.2. Identification et analyse des solutions	18
4. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des aires marines protégées	20
4.1. Identification et analyse des problèmes	20
4.2. Identification et analyse des solutions	21
5. Plan d'actions pour résoudre les problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées.	22
Conclusion	27
ANNEXES.....	28
1. Les termes de référence de l'étude	28
2. Les outils de collectes et planning	37
3. La liste des documents consultés.....	40
 Liste des tableaux et figures	
Tableau 1 : Plan d'actions 2014	23

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADEPEG	Appui au développement de la pêche et de l'élevage en Guinée
AMP	Aires Marines Protégées
APTE	Assainissement, Pêche, Tourisme et Environnement
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CERESCOR	Centre de recherche océanographique de Rogbanet
CNEDD	Conseil National Environnement et Développement Durable
CNSHB	Centre national des sciences halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre national de protection et de surveillance des pêches
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
CONAPEG	Confédération nationale des professionnels de la pêche en Guinée
CSRP	Commission sous régionale des Pêches
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
DNPM	Direction nationale de la pêche maritime
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FG	Franc Guinéen
ONG	Organisation non gouvernementale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PIB	Produit intérieur brut
PMEDP	Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCM	Partenariat Régional de Conservation de la Zone Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RAMSAR	Convention sur les Zones Humides
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
WWF	Bureau Afrique de l'Ouest du fond mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

L'écorégion¹ ouest africaines connaît des difficultés de plusieurs ordres pour atteindre les objectifs de gestion durable et de conservation efficace des ressources marines et côtières, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire :

- la surexploitation des ressources et la dégradation de l'environnement marin et côtier ;
- les défaillances des politiques et des institutions publiques et privées qui se conjuguent dans un contexte de raréfaction des ressources ;
- le manque de cohérence entre les politiques des différents secteurs de l'économie du pays qui a quelquefois des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et les initiatives de réduction de la pauvreté;
- la pêche illicite exercée par des bateaux nationaux, sous régionaux et des flottilles de pêche lointaines (Europe et Asie surtout) ;
- les faibles capacités de la Société Civile dont l'impact des actions est encore bien en deçà de son potentiel réel;
- la forte dépendance des populations pauvres aux biens et services des écosystèmes limite la conservation et la gestion durable de celle-ci;
- les Aires Marines Protégées (AMP) mises en place dans l'écorégion WAMER pour reconstituer les ressources halieutiques et conserver la biodiversité marine et côtière connaissent des problèmes liés à l'insuffisance des financements, de ressources humaines bien formées et d'équipement ;

Pour faire face à ces défis, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement APTE ont initié un projet portant sur la « Gouvernance, les politiques de gestion des ressources marines et la réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER ». Son objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une Unité de Coordination rattachée au WWF WAMPO gère le projet au niveau régional ; tandis que dans chaque pays partenaire (WAMER), une Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) réalise les activités au niveau local. Par ailleurs, des partenaires stratégiques ont été identifiés pour la réalisation de certaines activités notamment celle relative à l'« analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées dans l'écorégion WAMER » qui est exécuté par le REPAO. Ce rapport présente le cas de la Guinée.

Problématique de l'étude

La République de Guinée est un pays côtier qui est situé au Sud-ouest de l'Afrique Occidentale. Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre (4) régions naturelles assez bien distinctes et intérieurement homogènes : la Basse Guinée ou Guinée Maritime (Région côtière), la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

¹ Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sierra-Léone.

La Guinée Maritime, située dans la partie ouest du pays, est large de 152 Km et s'étale le long de l'océan atlantique sur 320 Km de côtes. Elle contient un plateau continental qui couvre environ 43 000 km² et un réseau hydrographique dense qui comporte quatre bassins dont, le bassin côtier qui assure un apport d'éléments nutritifs aux eaux côtières, favorisant ainsi une forte productivité biologique à la côte. Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Les captures de la pêche maritime tournent en moyenne autour de 100000 tonnes par an. La pêche contribue à la création d'emploi et de richesse (environ 50 000 personnes), à la sécurité alimentaire (40% des besoins en protéines animales), à l'économie nationale (près de 200 milliards de FG soit 1,88 % du PIB), et à la lutte contre la pauvreté. Ainsi, la pêche fait partie des ressources et opportunités dont dispose la Guinée pour une croissance accélérée et une diversification de l'économie, bien qu'à ce jour le pays reste dépendant du secteur minier qui représente 91% des exportations.

Cependant, le secteur de la pêche est confronté à de nombreuses difficultés d'ordre institutionnel, organisationnel et politique qui se résument, entre autres, par une mauvaise gestion et gouvernance des pêches, un manque de cohérence entre la stratégie et les mesures de régulation du secteur, une insuffisance des structures et des mécanismes de concertation entre la recherche, l'administration, la profession et les ONG, et une insuffisance des compétences qui empêchent de valoriser les produits halieutiques. Ces contraintes constituent des obstacles à une exploitation durable des ressources halieutiques maximisant les bénéfices économiques et sociaux pour les communautés et l'Etat.

Par ailleurs, la Guinée abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest notamment ses reliques de forêts denses humides classées comme zones de haute biodiversité et d'autres habitats endémiques d'importance internationale. La Guinée a mis en place un réseau des aires protégées, avec l'appui du WWF, comprenant des dizaines de sites de conservation couvrant les grands groupes d'écosystème du pays représentant 8% du territoire national et comprenant deux parcs nationaux, quatre réserves de biosphère, un site du patrimoine, 16 sites Ramsar, sept aires marines protégées (AMP) et plusieurs réserves naturelles à gestion étatique ou communautaire. La gestion des aires protégées en Guinée est confrontée à plusieurs contraintes dont : l'instabilité politique et institutionnelle, l'insuffisance en qualité comme en quantité des ressources humaines, matérielles et financières, le manque de motivation des agents (condition de travail et de vie très difficile), faible implication des communautés de base dans l'exploitation des retombées des AMP, faible prise en compte de la gestion durable des AMP et des zones de haute biodiversité dans les politiques de développement (stratégie de réduction de la pauvreté, les industries extractives, les changements climatiques,...), etc.

C'est dans ce contexte que le Bureau Régional WWF Afrique de l'Ouest, et dans le cadre du projet GoWAMER, a confié au Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO) un travail de recherche sur les problèmes institutionnels ou législatifs dans la gestion des ressources marines et des aires marines protégées en Guinée en collaboration avec l'équipe nationale de mise en œuvre du projet (GoWAMER).

Objectifs de l'étude

Cette étude sur l'analyse des problèmes institutionnels et législatifs va permettre à l'équipe nationale de mise en œuvre de la Guinée (ENMO) d'une part de disposer d'outils de collecter des données sur les problèmes institutionnels, législatifs et réglementaires qui peuvent entraver une gouvernance efficace, participative, durable et cohérente des ressources marines et côtières et des AMP, et d'autre part d'identifier les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes. Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de cette étude sont :

- d'élaborer et valider les outils de collecte des données et informations permettant d'analyser les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines côtières et des aires marines protégées en Guinée ;
- d'identifier les causes des problèmes y compris les forces et faiblesses des institutions et les solutions envisageables pour une conservation et une gestion durable des ressources marines et côtières et des aires marines protégées ;
- d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre des solutions et recommandations pertinentes identifiées.

Démarche méthodologique

Cette démarche est essentiellement basée sur l'analyse des politiques, institutions et processus (PIP) existants qui interviennent dans la gestion des ressources marines et côtières en Mauritanie. Les politiques, les institutions et les processus forment le contexte dans lequel les différentes parties prenantes élaborent leurs stratégies pour l'accès aux zones de pêche et des aires marines protégées. Ils recouvrent des aspects complexes concernant la participation, le pouvoir, l'autorité, la gouvernance, les lois, les politiques, la mise en œuvre par les services publics et les relations sociales.

Les politiques, les institutions et les processus déterminent entre autres :

- les conditions d'accès aux ressources marines et côtières ;
- les bénéfices économiques et sociaux que les communautés de pêche, particulièrement les pauvres sont en mesure de retirer de celles-ci ;
- la mesure dans laquelle les acteurs, utilisateurs des ressources, notamment les plus pauvres peuvent participer aux processus décisionnels ; et
- les droits des individus et de la société civile.

Les outils de collecte des données (voir annexe) et informations sont conçus pour intégrer deux approches méthodologiques :

une première approche basée sur l'analyse des politiques et des institutions;

Il s'agit d'une part à travers un exercice participatif (1) de répertorier le (s) document(s) de politiques sectorielles de pêche et d'environnement en cours de mise en œuvre et d'en analyser (2) les objectifs et (3) les actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières entreprises ou envisagées et d'autre part, d'identifier (4) les problèmes ou

limites d'ordre institutionnel, législatif, de gouvernance ou de cohérence des politiques sectorielles, (5) leurs causes les plus pertinentes et (6) les solutions les plus urgentes et les plus faisables.

🚦 une seconde approche basée sur les processus et les dynamiques en cours en matière de gestion ressources marines et côtières et des aires marines protégées.

Dans cette seconde étape, les acteurs institutionnels et organisationnels qui s'activent dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées sont identifiés. Il s'agit de les répertorier exhaustivement, avec leurs dénominations exactes, d'identifier clairement leurs mandats et prérogatives, les problèmes auxquels ils font face dans la gestion des ressources marines et côtières, et des aires marines protégées.

1. Analyse de la politique sectorielle de pêche et d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

1.1. La politique sectorielle de pêche

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP-2 ; 2007-2010), est une référence de la lettre de politique et du développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) qui vise notamment la constitution d'un stock alimentaire, l'accélération de la croissance économique et l'élargissement des opportunités d'emplois pour tous. La nouvelle politique des pêches et de l'aquaculture (LPDPA 2012 – 2016) définit la nouvelle vision du Gouvernement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette vision peut être déclinée comme suit : « Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté, dans les limites des potentialités disponibles et les exigences de la protection environnementale. Ceci passe par l'exploitation durable et responsable de toutes les ressources aquatiques et la valorisation optimale des capacités internes en vue de participer au bien-être des populations, à la création de richesse nationale et à l'accroissement des disponibilités en productions diversifiées et de qualité pour le marché local et les marchés d'exportation ».

Pour matérialiser cette vision et tenir compte des besoins et aspirations des principaux acteurs du secteur, le Ministère de la pêche et de l'aquaculture (MPA) s'est fixé comme objectif « d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux ». Cet objectif se décline en trois axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;

Axe 2 : Gestion durable des ressources aquatiques ;

Axe 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

🕒 Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur

Le renforcement des capacités doit permettre d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement aux niveaux local et national et dans tous les domaines. Ces domaines concernent notamment l'éducation et la formation, l'encadrement, l'organisation socioprofessionnelle, le financement, les innovations techniques et technologiques, la communication, le suivi, le contrôle et la surveillance, la planification, l'évaluation et la

recherche, la gestion de l'accès à la ressource incluant les négociations des accords de pêche. La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources et la bonne gouvernance du secteur. Le renforcement des capacités constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles.. Il s'agit de rompre avec les mauvaises pratiques en matière de gouvernance qui ont caractérisé la gestion du secteur et fortement réduit les recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources halieutiques. D'où le besoin pressant de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance du secteur.

☉ **Gestion durable des ressources aquatiques**

La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Cet axe stratégique vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources aquatiques. Il doit permettre une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle des régulations du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits). Cet axe passe prioritairement par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries maritimes à forte contribution économique et souvent liées aux ressources surexploitées et par le développement de nouvelles pêcheries à partir des ressources sous-exploitées.

☉ **Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture**

L'accroissement des parts de marché passe par un développement des disponibilités en productions halieutiques diversifiées et de qualité pour les marchés intérieurs et d'exportation. Il prend en compte les potentialités offertes par d'une part l'exploitation de stocks des ressources et l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des systèmes et des industries de production et de transformation pour la pêche maritime, et par d'autre part le développement de la pêche continentale. L'Etat et les partenaires au développement pourront eux aussi dimensionner et orienter de façon plus fiable les efforts qu'ils consentiront en matière d'accompagnement pour le développement du secteur. Cet axe permettra également d'encourager la production de l'aquaculture en établissant des bases solides pour son développement, en mettant l'accent sur l'aquaculture commerciale.

La promotion d'une pêche durable et responsable représente de nouveaux défis pour le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) qui doit faire face à des contraintes significatives qui requièrent des ajustements de son cadre institutionnel et réglementaire ainsi qu'un effort particulier pour améliorer les aptitudes du personnel. Le MPA a besoin de jouer un rôle catalytique pour accompagner les différents acteurs dans le processus d'amélioration durable de leurs moyens d'existence.

Sur le plan juridique, les activités de pêche sont régies par la loi L/95/13/CTRN du 15 mai 1995, portant le Code de pêche maritime et la loi L/96/067/AN du 22 juillet 1996 portant la loi-cadre sur la pêche continentale. Ces lois et leurs textes d'application constituent la

référence de toutes les mesures d'aménagement des pêches guinéennes, notamment le «plan de gestion et d'aménagement des pêcheries» établi annuellement et qui intègre certains principes essentiels du Code de conduite pour une pêche responsable dans le souci d'une gestion durable. Les objectifs assignés aux mesures d'aménagement envisagées dans le cadre du plan annuel de gestion des ressources halieutiques de la Guinée sont de (1) sauvegarder les ressources halieutiques, (2) garantir la durabilité à long terme des ressources halieutiques à des niveaux qui favorisent la poursuite de l'objectif de leur utilisation optimale et du maintien de leur disponibilité, (3) protéger et conserver les écosystèmes marins et côtiers, et (4) réduire l'extrême pauvreté des communautés de pêche par l'amélioration des échanges, des emplois créés et de la disponibilité alimentaire.

Cet arsenal juridique et réglementaire est complété par une série de textes régissant les conditions sanitaires de manipulation, transport et exportation des produits halieutiques. Mais on note dans l'ensemble des faiblesses d'application des textes réglementaires en vigueur.

1.2. La politique sectorielle environnementale

La politique en matière d'environnement en Guinée découle de l'état et des problèmes environnementaux, de la nécessité d'intégration de la gestion des ressources naturelles à l'économie, de la volonté nationale de réduire la pauvreté et des perspectives de développement durable. En outre, elle prend en compte les préoccupations sous régionales et mondiales en matière d'environnement et de développement durable. La politique nationale en matière d'environnement répond à différents enjeux d'ordre :

- ☉ Politique : l'environnement sous-tend toutes les politiques de développement. Aussi sa prise en compte dans tous les secteurs du développement national à travers les différents plans, programmes et projets participe au développement durable. Cette dimension matérialise les engagements du pays dans les différentes instances au niveau international, régional et sous régional en matière d'environnement ;
- ☉ Économique : la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale est très importante car plus de 80 % de la population y tire sa richesse et du même coup contribue à la réduction de la pauvreté d'où sa prise en compte dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté. Par ailleurs le commerce mondial est intimement lié à la gestion de l'environnement ;
- ☉ Social : l'environnement fait partie intégrante de la vie sociale. Ce lien doit d'être renforcé par la valorisation des savoirs locaux qui participent fortement à la préservation de la biodiversité ;
- ☉ Éducatif : la promotion de l'éducation environnementale dans tous les ordres d'enseignement est l'assise d'une éthique environnementale, base de l'écocitoyenneté. Prise en compte dans la politique éducative, outre l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement, c'est le canal par lequel on concilie les intérêts des différents acteurs par l'instauration d'une gouvernance environnementale ;
- ☉ Culturel : une politique conséquente par des rituels inscrits dans la culture. C'est à ce niveau que se dégagent les aspects spirituels des différents groupes d'intérêts et qu'il faut valoriser pour une gestion durable de l'environnement.

La politique nationale environnementale se donne comme vision à moyen terme « une Guinée qui assure une sécurité alimentaire à toute la population, désenclavée par des pistes rurales pour un transport fluide des personnes et des biens, qui renforce les capacités des acteurs des filières de production et de commercialisation agricoles et pastorales, des mines, de la pêche, des forêts, qui préserve la diversité biologique et qui relève les défis pour un cadre de vie sain dans l'optique d'un développement durable ».

Par rapport aux ressources marines et côtières, la politique de l'environnement doit faire face aux défis tels que (1) : l'amélioration de la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale, (2) l'amélioration de la connaissance des ressources naturelles, et (3) la préservation de la diversité biologique. La politique de l'environnement de la Guinée est élaborée en fonction des politiques et règlements en vigueur aux niveaux national, régional et international. Les orientations suivantes sont retenues pour gérer les ressources naturelles et mieux contribuer au développement socio-économique :

- ☉ renforcer le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire favorable à la protection et à la gestion participative des ressources naturelles à travers l'adoption de lois et règlements pertinents à la gestion durable des ressources naturelles ;
- ☉ assurer une gouvernance partagée environnementale et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles ;
- ☉ renforcer les capacités financière et technique des structures étatiques et des collectivités locales pour leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues ;
- ☉ promouvoir l'information/communication, l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté afin de favoriser l'émergence d'une culture environnementale et modifier les comportements selon l'éthique environnementale ;
- ☉ promouvoir l'intégration sectorielle de la diversité biologique et le développement et le transfert de technologies;
- ☉ Promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité.

Cette politique environnementale entre dans le cadre de référence du programme cadre septennal 2014-2020 des aires protégées de la Guinée (PCS). La vision stratégique définie pour le secteur des aires protégées est « une maximisation des résultats environnementaux dans un contexte marqué par la récession économique internationale, et de prioriser des objectifs à atteindre en tenant compte des ressources financières et de leur contribution à l'atténuation de la pauvreté des communautés riveraines des aires protégées. Le PCS comprend cinq axes stratégiques : (1) renforcer les mesures de conservation de la diversité, (2) mettre en place et opérationnaliser un dispositif de recherche-action, (3) renforcer la capacité d'intervention des acteurs, (4) mettre en place et opérationnaliser un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) et (5) promouvoir l'écotourisme au bénéfice des communautés locales.

Ce programme est une réponse à l'expression des besoins nationaux en matière de conservation et s'inscrit dans la stratégie nationale de diversité biologique (en cour d'actualisation) conformément aux recommandations d'Aïchi². Il vient principalement en appui aux gestionnaires des aires protégées et des zones de haute biodiversité et aux communautés locales riveraines. La mise en œuvre de ce programme passe par le développement du partenariat entre tous les acteurs actifs dans la gestion des aires protégées et des zones à haute biodiversité de la Guinée (les directions techniques, les collectivités locales, les ONG, les organisations professionnelles, les centres de recherche, les consortiums miniers, les universités et les organisations internationales).

Par ailleurs, le cadre juridique guinéen relatif à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement se compose de textes (le code de l'environnement, le code forestier, le code des pêches, etc.) qui édictent des règles de portée générale et des règles de portée spécifique. Deux éléments communs à l'ensemble de ces textes sont que : (i) ils tendent à favoriser la responsabilisation des populations vis-à-vis de la gestion de leurs propres terroirs et (ii) ils affirment que le développement, la préservation des ressources sont dans l'intérêt général et que l'État et tous les citoyens ont l'obligation de bien gérer leur patrimoine naturel pour les générations présentes et futures. Dans plusieurs textes la participation populaire est encouragée (associations écologiques, collectivités locales, groupements, ...). Tous ses textes prévoient également la mise au point des programmes destinés à favoriser une meilleure prise de conscience de l'importance de l'environnement et de ses ressources notamment la diffusion de programme d'enseignement et de recherche, de sensibilisation et de vulgarisation.

2. Analyse des Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Plusieurs institutions et organisations techniques et financiers interviennent dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières en Guinée. Parmi lesquels, il y a le WWF, le REPAO, l'UICN, le PNUD, la Guinée Ecologie, etc. Ces structures exercent des actions transversales qui contribuent directement ou indirectement à la gestion durables des pêches et à la conservation des ressources et de la biodiversité. Elles ont globalement pour mission d'appuyer et d'accompagner les acteurs (les professionnels et/ou l'Etat) dans l'élaboration des politiques publiques cohérentes, le renforcement de capacité, le plaidoyer, le lobbying, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes côtiers et marins, la mise en œuvre de projets et de programmes, etc.

Les principales organisations professionnelles pour l'exploitation des ressources halieutiques sont :

- ☉ L'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG) dont les membres sont

² La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a un plan d'action stratégique actualisé lors de la 10ième conférence des Parties (COP 10) au Japon à Nagoya pour la période 2011 à 2020. Ce Plan stratégique comprend 20 Objectifs Cibles (dits Objectifs d'Aïchi), notamment son Objectif 11 : « d'ici 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs ... ».

- les représentants des unions régionales et des antennes régionales de pêche artisanale ;
- ☉ L'Association nationale des exportateurs de produits halieutiques (AGEXPHA) constituée de sociétés d'exportatrices de produits de mer ;
- ☉ L'organisation «Appui au développement de la pêche et de l'élevage en Guinée» (ADEPEG) offre un appui aux organisations non gouvernementales (ONG) et organisations professionnelles (OP) à travers des formations ;
- ☉ La Confédération nationale des pêcheurs de Guinée (CONAPEG) regroupe les représentants des organisations de pêche des différentes composantes du secteur de la pêche (Artisanale et industrielle). La Fédération des entreprises de pêche industrielle (FEPI), et les Unions nationales de la pêche artisanale y sont représentées ;
- ☉ L'Union nationale des mareyeurs de Guinée (UNMAG) qui représente les coopératives de mareyeuses et de fumeuses de poisson.

La communauté des pêcheurs artisans de Guinée est structurée de façon pyramidale de la base au sommet dans chaque débarcadère. A la base nous avons les coopératives de pêcheurs artisans, de mareyeuses et de fumeuses, agréées par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. La majorité de ces coopératives sont regroupées sous une union régionale ou en bureau régional.

2.1. Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Il a globalement pour missions de :

- ☉ concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre les éléments de la politique du gouvernement et de la législation dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture ; et d'en assurer le suivi et le contrôle ;
- ☉ mener les recherches permettant d'évaluer l'état des ressources halieutiques, pour assurer leur gestion rationnelle et durable ;
- ☉ veiller à l'exploitation et à la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de leurs écosystèmes, en faveur des générations présentes et futures ;
- ☉ concevoir, de coordonner et d'exécuter, les stratégies de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- ☉ élaborer et de mettre en œuvre la politique de surveillance et de protection des pêches et des zones de pêche guinéennes en relation avec les institutions impliquées ;
- ☉ assurer l'inspection et le contrôle de la qualité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, de délivrer les certificats y afférents ;
- ☉ orienter et d'animer en collaboration avec les administrations concernées, la formation et le perfectionnement des ressources humaines ;
- ☉ assurer avec les administrations concernées la négociation des accords et conventions

se rapportant aux domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Au sein du MPA, la Direction nationale de la pêche maritime (DNPM) est chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de pêche. La DNPM est appuyée par d'autres structures nationales :

- ☉ **L'observatoire national des pêches (ONP)** cumule les différentes données traitées sur la pêche pour toutes fins utiles à la prise de décisions et à leur diffusion dans le bulletin sectoriel officiel.
- ☉ **Le Centre national de surveillance et de protection des pêches (CNSP)** est chargé des opérations de surveillance et dispose de bases réparties le long du littoral.
- ☉ **La commission nationale d'arraisonnement (CNA)** composée de fonctionnaires du MPA et d'autres ministères, instruit les dossiers des navires pris en infraction de pêche dans les eaux guinéennes. Le ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture adopte une approche participative par l'institutionnalisation de la surveillance participative sous l'égide et en partenariat avec le CNSP et les pêcheurs informateurs.

Sous l'autorité du Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, **la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM)**, a pour missions d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la Pêche maritime et de suivre l'évolution de celle-ci ; de mener des études visant l'évaluation du potentiel en pêche maritime et proposer un schéma pour son exploitation durable. La DNPM compte trois divisions (pêche artisanale, pêche industrielle et suivi des licences de pêches), sept Centres d'appui de la pêche maritime, deux Centres de motorisation des barques, un Centre frigorifique à Kénièn, et un Centre d'appui aux femmes de la filière pêche. Les ressources de la DNPM proviennent des subventions de l'Etat, la vente des licences de pêche artisanale et de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement. Ces missions sont de :

- ☉ Participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de pêche maritime et de veiller à leur application,
- ☉ Etudier et de proposer toutes mesures visant la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques maritimes,
- ☉ Participer à la conception, l'élaboration, la planification et à la mise en œuvre des stratégies et de plans visant le développement harmonieux de la pêche Maritime,
- ☉ Participer à la préparation des conventions cadres et contrats dans le domaine de la pêche maritime et de suivre leur exécution,
- ☉ Introduire, expérimenter et diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la pêche maritime,
- ☉ Favoriser la promotion des groupements de producteurs capables de prendre en charge les fonctions économiques liées au développement d'une pêche maritime responsable,
- ☉ Assurer la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques relatives aux activités de la pêche maritime,
- ☉ Coordonner l'ensemble des activités des projets et programmes de pêche maritime,
- ☉ Assurer la discipline de travail et veiller au respect des règles de la déontologie professionnelle.

Le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) comprend quatre services, de niveau hiérarchique correspondant à des divisions de l'administration centrale : (1) un Service Contrôle et Inspection, (2) un Service Système d'Information, (3) un Service Logistique des Armements, et (4) un Service Administratif et Financier. Le CNSP a pour mission la surveillance et la protection des ressources halieutiques de la zone maritime placée sous juridiction de la République de Guinée. A ce titre, il est particulièrement chargé de :

- ☉ Assurer le respect de la réglementation de la pêche,
- ☉ Participer à la mise à jour de la politique sectorielle des pêches, notamment la revue du Code de la Pêche maritime et de ses textes d'application ;
- ☉ Participer à la préparation des accords de pêche,
- ☉ de contribuer à l'élaboration du plan de pêche,
- ☉ Percevoir les redevances financières versées au titre de l'effort de surveillance des pêches et celles versées au titre du Programme d'observateurs ;
- ☉ Contrôler les zones de pêche et d'inspecter les navires, les engins de pêche et équipements connexes,
- ☉ Contrôler les captures, les transbordements et de suivre les débarquements,
- ☉ Collecter des données statistiques et de gérer la base de données,
- ☉ Etudier les requêtes relatives à la vulgarisation des techniques de pêche et de formuler des avis y afférents.

Sous la tutelle administrative du Ministre chargé de la Pêche et de l'Aquaculture, **le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoua (CNSHB)** compte des services d'appui : (1) Valorisation et de l'Information, (2) Informatique, (3) gestion du navire de recherches, et (4) Laboratoire de Biologie et d'Analyse. Le CNSHB a pour mission de contribuer au développement durable du secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée par une meilleure connaissance des ressources halieutiques. A ce titre, il est particulièrement chargé de :

- ☉ Concevoir, promouvoir et réaliser les travaux de recherches, d'expérimentations et d'enquêtes ;
- ☉ Promouvoir la recherche appliquée sur les ressources potentielles halieutiques pouvant faire l'objet d'une mise en valeur ;
- ☉ Assurer dans le cadre de ses compétences, la formation et l'information scientifique et technique des cadres et autres personnels nationaux du secteur de la pêche, de l'aquaculture et des milieux agro-forestiers du domaine maritime ;
- ☉ Développer, à titre gratuit ou onéreux des relations scientifiques et techniques, des programmes et contrats de coopérations avec tous organismes nationaux et étrangers (publics ou privés) ;
- ☉ Gérer les infrastructures et équipements mis à sa disposition ;
- ☉ Assurer la recherche d'accompagnement pour les programmes de développement relatifs au domaine maritime et/ ou halieutique ;

- ☉ Contribuer à l'élaboration de la politique nationale de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en fournissant les éléments d'une gestion rationnelle des ressources halieutiques ;
- ☉ Contribuer à la définition de la politique de recherche en matière de ressources halieutiques ;
- ☉ Participer à l'élaboration des outils de gestion des ressources halieutiques, des exploitations et du littoral afin d'en assurer un développement durable.

Les organes de gestion et de concertation: ils sont des instances mises en place par la loi.

- ☉ **comité de développement des débarcadères (CDD)** regroupant un ou des représentants de coopératives et les autres acteurs agissant dans le débarcadère (constructeur de barques, mécanicien, commerçant). Ces CDD gèrent toutes les activités de pêche ou toutes autres activités parallèles sur le débarcadère.
- ☉ **Comité Paritaire pour la Promotion d'une Pêche Durable (CPPPD)** est un cadre permanent de consultation, de dialogue et d'échange entre les acteurs publics, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, les ONG, les partenaires au développement dans le but de promouvoir un développement durable du secteur par une coordination des synergies

2.2. Institutions intervenant dans la gestion des aires marines protégées

En Guinée, le département de l'environnement créé en 1986 a été successivement géré par dix (10) Ministères. Cette instabilité chronique des départements ministériels qui assurent la tutelle de l'environnement a beaucoup perturbé l'organisation et le fonctionnement des services, la coordination interinstitutionnelle ainsi que l'application des textes législatifs et réglementaires. Le Ministère Délégué à l'Environnement et aux Eaux et Forêts en charge les questions environnementales, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. Ce Ministère compte des **Services d'Appui (l'Inspection Générale, le Bureau de Stratégie et de Développement et le Service de la Communication et de la Documentation)**, des services rattachés, plusieurs Directions et des organes consultatifs.

La Direction Nationale du Développement Durable : La Direction Nationale du Développement Durable a pour mission la conception et le développement des outils et procédures pour la consécration des principes du développement durable et le suivi de leur intégration dans les politiques, programmes et projets nationaux, sectoriels et locaux de développement. Pour accomplir sa mission, la direction nationale du développement durable comprend trois divisions techniques : la division élaboration des outils et suivi du plan de gestion environnementale et social, la division coordination et évaluation stratégique des politiques et programmes et la division renforcement des capacités et promotion du développement durable.

La Direction Nationale des Forêts et de la Faune : La Direction Nationale des Forêts et de la Faune a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du

Gouvernement en matière de gestion durable des forêts et de la faune. Pour accomplir sa mission, elle comprend des services d'appui, des services rattachés, des services déconcentrés, des programmes et projets publics de développement forestier et des divisions techniques qui sont : la division aménagements forestiers, la division de la faune, la division foresterie rurale et la division économie et législation forestières.

La Direction Nationale de l'Environnement : La Direction Nationale de l'Environnement a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de dégradation des ressources naturelles, de pollutions et de nuisances. Pour accomplir sa mission, la direction nationale de l'environnement comprend des services d'appui et des divisions techniques. Les divisions techniques sont : la division établissements classés, la division contrôle des produits chimiques et la division prévention des pollutions et nuisances.

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie : La direction nationale de l'assainissement et du cadre de vie a pour mission la conception, l'élaboration et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'assainissement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations en milieu urbain et rural. Elle comprend un service d'appui, des divisions techniques et des services déconcentrés. Les divisions techniques sont : la division espace vert, la division assainissement et valorisation des déchets domestiques et assimilés et la division établissements humains.

Organes Consultatifs

La Commission Nationale du Développement Durable : la commission nationale du développement durable a pour mission d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre du plan national de l'environnement pour un développement durable. Pour accomplir sa mission, la commission nationale du développement durable comprend une instance de décision (la conférence des ministres), un comité interministériel et un secrétariat permanent.

Le Conseil National de l'Environnement est chargé de promouvoir l'intégration des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le processus de développement économique, social et culturel. Il est constitué de trois organes à savoir la Conférence, le Comité d'Experts et le Secrétariat Permanent.

Les Aires Protégées en Guinée sont gérées par l'**Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées** (OGUIDAP). Cette institution est créée depuis 2004 et est passée successivement en Centre national et direction nationale avant de devenir office national. L'OGUIDAP est un Etablissement public à caractère Administratif, Scientifique, Social et Culturel, avec un niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction de l'Administration Centrale, placé sous la tutelle du Ministère Délégué à l'Environnement et aux Eaux et Forêts. Il jouit de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion conformément à la législation et à la réglementation régissant les Etablissements publics. Il a pour mission, la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière de conservation in situ et ex situ de la diversité biologique et de sa valorisation, dans les aires protégées nationales et transfrontalières incluant les différents labels internationaux en général et particulièrement dans les parcs nationaux, les zones humides et sites Ramsar, les paysages d'intérêt touristique

et socio-culturel, les réserves et sanctuaires de faune, les zones d'intérêt cynégétique, les aires de conservation communautaire, les aires de conservation privée, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées.

Les missions de l'OGUIDAP sont entre autres :

- ☉ la conservation de la diversité biologique l'exploitation rationnelle et la valorisation des ressources naturelles renouvelables dans les zones de protection intégrale, dans les zones tampon et dans les zones de transition des aires protégées, à travers, notamment, le tourisme de vision animalière, l'écotourisme, la chasse touristique ou tourisme cynégétique, les prises de vue, les activités de subsistance des communautés riveraines, ainsi que la valorisation des produits de la diversité biologique ;
- ☉ la mise en place, le suivi d'activités génératrices de revenus et de développement local au profit des communautés vivant dans les zones périphériques des aires protégées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- ☉ Mettre en œuvre des actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et du système national d'aires protégées et contribuer aux systèmes régional et mondial d'aires protégées, à travers :
 - L'établissement et le renforcement du réseau national d'aires protégées ainsi que des réseaux régionaux afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale ;
 - L'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologique ;
 - La création et le renforcement des aires protégées transfrontalières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales ;
 - L'amélioration de la planification et de la gestion des aires protégées à l'échelle des sites ;
 - La prévention et l'atténuation des impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées.
- ☉ Aménager, reconstituer et protéger les ressources des aires protégées tout en assurant la coordination de la capitalisation et du suivi-évaluation des mesures de gestion ;
- ☉ Inventorier, étudier et valoriser les paysages et les espaces à grand potentiel en diversité biologique qui représentent un réel intérêt esthétique, écologique, économique, socio-culturel et suivre leur exploitation durable et éventuellement en vue de leur classement ;
- ☉ Promouvoir et de soutenir les actions de développement en faveur des populations riveraines des aires protégées afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la promotion des activités génératrices de revenus ;
- ☉ Concevoir et mettre en œuvre les plans et schémas directeurs d'aménagement et de gestion des aires protégées ;

- ☉ Participer aux évaluations environnementales et sociales des projets et programmes ayant un impact direct ou indirect sur le milieu naturel et sur la conservation de la diversité biologique ; ainsi que la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) desdits projets et programmes.

3. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières

3.1. Identification et analyse des problèmes

La pêche en Guinée constitue un secteur important de l'économie nationale. Elle bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement, et des ONG. La pêche est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (de l'approvisionnement des plus pauvres à l'exportation de produits à haute valeur) permettant de contribuer à la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté en Guinée. Cependant, le cadre institutionnel n'est pas adapté aux choix politiques. Il souffre de contraintes liées à : i) une clarification insuffisante des rôles de l'Etat et des acteurs non étatiques (organisations paysannes, ONG, secteur privé, ...), ce qui amène l'administration à continuer à jouer des fonctions de substitution sans se soucier de la nécessité et des conditions à créer pour le transfert de certaines compétences ; les structures publiques déconcentrées sont encore jeunes et faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation ; ii) la faiblesse des compétences au sein de l'administration et la stagnation des moyens de fonctionnement ; iii) la faiblesse du secteur privé, et le bas niveau d'organisation et de gestion des structures associatives, des organisations de producteurs à la base et des structures faïtières alors qu'un secteur économique aussi important que la pêche doit reposer sur des organisations fortes et dynamiques.

Ces contraintes institutionnelles constituent un catalyseur aux autres difficultés que connait la pêche en Guinée :

- ☉ Des stocks surexploités ou soumis à une forte pression de pêche (exemple les stocks démersaux) ;
- ☉ Manque de cohérence entre la stratégie sectorielle et le système de gestion (en particulier les mesures de régulation) ;
- ☉ Faiblesse de la mise en œuvre de la loi et des règlements, et importance de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) ;
- ☉ Manque de conditions appropriées pour le traitement et l'exportation des produits de la pêche ;
- ☉ Manque de connaissance et de suivi du secteur, en particulier pour la transformation et le marché des produits de la pêche artisanale ;
- ☉ Importance des conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle.

Ces quelques obstacles identifiés freinent le développement du secteur de la pêche en Guinée. L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions annuelles sont bien un outil adapté à la gestion durable des ressources halieutiques. Cependant, la faiblesse de l'investissement de

l'Etat pour accompagner le secteur des pêches justifierait la situation des pêches et des communautés de pêche en Guinée : (1) absence de politique de renforcement de la capacité des acteurs (professionnels et administration) impliqués dans la mise en œuvre des politiques, (2) insuffisance de la mise en place d'infrastructures aux normes (quais, centres de mareyage, chambres froides, sites de transformation, ...) pour l'amélioration de l'hygiène et la qualité, et la valorisation des ressources débarquées. En résumé, l'Etat ne se donne pas les moyens suffisant pour mettre en œuvre sa politique de gestion du secteur de la pêche.

Le cadre institutionnel est une dimension importante dans la réussite de la gestion des pêcheries et des AMP. Les institutions dans la pêche sont généralement faibles. Le département des pêches particulièrement la Direction Générale de la pêche maritime est insuffisamment équipée (des chefs de section sans ordinateur) et ne dispose même pas de connexion internet. En plus, le système d'information des pêches de la Guinée ne permet pas de disposer de bonnes informations (statistiques) du secteur de la pêche. Toutes ces faiblesses sont liées à une insuffisance des ressources humaines, techniques et financières des institutions. Cette situation découle de la lenteur des réformes institutionnelles pour accompagner un secteur dynamique telle que la pêche. Malheureusement, ce cadrage institutionnel permet de définir les politiques, les lois et règlements participatifs et fondés une bonne connaissance de l'état des ressources et des conditions socio-économiques des acteurs pour l'atteinte des objectifs du développement durable.

3.2. Identification et analyse des solutions

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs qui sont assignés au secteur de la pêche et en dépit des défis à relever, il faut nécessairement que la gouvernance des ressources marines et côtières soit effective et participative. Cette gouvernance suppose que les institutions et les acteurs sont bien structurés et jouent pleinement leur rôle dans une approche cohérente et complémentaire. Cependant, force est de constater que les problèmes institutionnels et organisationnels constituent dans l'ensemble un obstacle de taille pour une bonne gouvernance de la pêche dans un contexte de pauvreté et de changements climatiques de plus en plus exacerbés. Dans cette situation, toutes les actions identifiées sont urgentes. Si toutefois le dispositif institutionnel et organisationnel adéquat est mise en place, le ministère disposera alors de moyens pour rendre efficace et efficiente l'exécution des autres actions :

- ☉ Le renforcement des capacités constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles. Il conviendra donc d'y consacrer des efforts et des ressources conséquentes ; il s'agira de fournir à tous les acteurs (privés, publics et para publics) les instruments institutionnels et techniques nécessaires à leur pleine participation au développement du secteur. La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources. Il s'agit de rompre avec les pratiques de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la gestion du secteur et fortement réduit les recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources halieutiques. D'où le besoin pressant de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance du secteur. Les actions à mener sont résumées ci-après :

☞ Renforcer les capacités techniques (formation et équipement) des acteurs et des

institutions impliqués dans la gestion durable de ressources (agents du Ministère, professionnels, direction des pêches, organisations professionnelles) et des systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.);

- ☞ Renforcer la capacité des opérateurs privés en hygiène, qualité, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc. ;
 - ☞ Mettre en place d'un fonds d'appui au secteur de la pêche artisanale ;
 - ☞ Renforcer la coopération sous régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;
 - ☞ Instaurer le dialogue permanent entre la recherche, l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation) pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre, le suivi et l'appropriation des politiques et de la réglementation dans le secteur de la pêche ;
 - ☞ Améliorer les services aux secteurs de production et valorisation des produits (infrastructures de débarquement, de transformation, de conservation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien, etc.) ;
- La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Cet axe stratégique vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources aquatiques. Il doit permettre une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle des régulations du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits). Cet axe passe prioritairement par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries maritimes à forte contribution économique et souvent liées aux ressources surexploitées et par le développement de nouvelles pêcheries à partir des ressources sous-exploitées. Parallèlement à cela le cadre réglementaire doit être renforcé et les institutions adaptées aux objectifs de gestion et des plans d'aménagement. Les services de l'aménagement (contrôle, suivi, surveillance, recherche, administration, contrôle qualité...) doivent être repensés dans cette réforme des institutions en mettant en jeu de nouveaux mécanismes de concertation et de participation des acteurs économiques privés. Les efforts déployés pour impliquer les acteurs dans le processus d'aménagement des ressources, notamment à travers les expériences de surveillance participative des pêches, devront être renforcés. D'autres actions peuvent aussi être envisagées :
- ☞ Elaborer des plans d'aménagement participatifs spécifiques pour chacune des principales pêcheries permettant de réguler l'effort de pêche sur la ressource ;
 - ☞ Renforcer la recherche pour garantir durablement la connaissance et le suivi des stocks et des niveaux d'exploitation des ressources pour améliorer les

connaissances sur le potentiel et le niveau de production des ressources exploitées.

Le cadre réglementaire et juridique doit aussi être adapté à l'évolution politique du secteur :

- ☞ Elaborer et mettre en œuvre les statuts des débarcadères de pêche artisanale enfin que la tutelle soit le Ministère de la pêche et de l'aquaculture ;
- ☞ Elaborer et mettre en œuvre la réglementation sur les corps de métiers du secteur (pêche, mareyages, ...) ;
- ☞ Elaborer des manuels de procédure des infrastructures de pêche artisanale ;
- ☞ Actualiser, vulgariser et mettre en œuvre le code des pêches suivant une démarche participative.

4. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des aires marines protégées

Les AMP constituent un outil de gestion et de restauration des ressources côtières et marines afin de lutter à la raréfaction des ressources halieutiques et à l'érosion de la biodiversité. La Guinée compte actuellement plusieurs AMP avec des objectifs relativement différents pouvant se résumer globalement à (1) conserver la diversité biologique et culturelle de la zone côtière et marine, (2) reconstituer les stocks halieutiques et (3) promouvoir l'amélioration des moyens d'existence des populations autochtones. Toutefois, les Aires Marines Protégées ne fonctionnent pas correctement et donnent des résultats très en deçà de l'attente des utilisateurs directs (population autochtone, professionnel des pêches, ...).

4.1. Identification et analyse des problèmes

Le réseau des aires protégées de Guinée est globalement représentatif de la diversité des écosystèmes du pays et notamment, il inclut les montagnes, les côtes, la mer et les eaux douces continentales. Aujourd'hui, la Guinée compte sept aires marines protégées (l'Ile d'Alkatraz, l'Ile de Tristao, le Rio Kapatchez, le Rio Pongo, le Delta du Konkouré, l'Ile Blanche, et l'Ile de Loos). Ces AMP sont confrontées à des problèmes de gestion dues à plusieurs facteurs parmi lesquels :

- ☉ la non clarification du statut juridique de certaines aires marines protégées (délimitation, décret de création, etc...) ce qui génère des conflits d'usage et une inadéquation des cadres législatif et institutionnel qui encadrent le système d'aires protégées;
- ☉ le manque de personnel, l'insuffisance de personnel qualifié, le faible traitement, les moyens limités que ce soit en termes financiers ou matériels et l'état de délabrement de certaines infrastructures ;
- ☉ l'absence et/ou l'inapplication des outils de gestion (plans gestion et de suivi-évaluation) des AMP ;
- ☉ les limites des AMP non balisées constituant une source de conflits entre les conservateurs et les usagers (exemples des pêcheurs) ;
- ☉ l'insuffisance de la connaissance sur la dynamique des stocks et des écosystèmes dans les AMP pouvant faciliter leur gestion participative ;

La Guinée a ratifié plusieurs conventions internationales (CNUDM³, CDB⁴, CITES⁵, RAMSAR⁶, Convention d'Abidjan⁷, etc.) en lien avec la conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Elle est aussi impliquée dans plusieurs dynamiques sous régionales sur les Aires Marines Protégées, notamment dans le cadre du Partenariat Régional de Conservation de la Zone Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest (PRCM), de la Commission Sous régional des Pêches (CSR) et du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Sur le plan national, les questions liées à l'environnement sont prises en charge par le Ministère de l'environnement, et les aires protégées par l'Office nationale des aires protégées et de la biodiversité. Toutes ces initiatives nationales et internationales n'ont pas permis d'atteindre les objectifs en matière d'environnement et conservation de la diversité biologique. En effet, les politiques nationales environnementale (PNE) et sectorielles en vigueur, ne prennent pas suffisamment en compte la préservation de la biodiversité marine et côtière et les enjeux associés à sa mise en valeur (écotourisme, analyse de la valeur des services rendus par les écosystèmes : système d'usage des bénéfiques, etc.). En plus, l'intégration dans les politiques publiques des questions relatives à la conservation de la biodiversité marine et côtière reste insuffisante. Cependant, quelques solutions sont identifiées pour améliorer la contribution de la conservation de la biodiversité à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté en Guinée.

4.2. Identification et analyse des solutions

La résolution des problèmes des AMP en Guinée passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- ☉ Appuyer l'Office guinéenne de la diversité biologique et des aires protégées (OGUIDAP) à établir pour chaque aire marines protégée un statut, un règlement intérieur et un plan d'aménagement et de gestion (PAG). Le processus d'élaboration des PAG était appuyé par le WWF. Il est aujourd'hui très urgent d'aller à la validation des PAG disponibles et lancer le processus pour les AMP n'en disposant pas;
- ☉ Appuyer le processus de recherche de fonds pour mettre en œuvre le programme cadre 2014-2017 des Aires protégées de la Guinée ;
- ☉ Réviser le traitement du personnel, recruter du personnel supplémentaire et améliorer les conditions de travail (restauration et réhabilitation des infrastructures et équipements) et appuyer la formation et l'équipement du corps des conservateurs des AMP. Ils seront chargés (agents assermentés) de la surveillance dans les AMP.
- ☉ Il est nécessaire de former les gestionnaires et les acteurs partenaires (communautés riveraines et autres utilisateurs directs):

³ <http://www.un.org/french/law/los/index.htm>. Ordonnance n°88.115 du 31 Août 1988 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer du 10 décembre 1982.

⁴ <http://www.cbd.int/>

⁵ <http://www.cites.org/>

⁶ <http://www.ramsar.org/cda/fr/>

⁷ <http://abidjanconvention.org>

- 👉 à l'utilisation des différents modes de gestion et outils de gestion des AMP possibles pour leur permettre d'élaborer une planification cohérente à partir d'objectifs de conservation retenus ;
 - 👉 à la valorisation des données d'inventaire et de recherche lorsqu'elles sont disponibles et à l'élaboration de PAG et à la gouvernance participative. En effet, il est important que les gestionnaires et les autres acteurs soient les auteurs du PAG qui doit être simple, précis, complet et surtout parfaitement maîtrisé pour faciliter sa mise en œuvre ;
 - 👉 au suivi-évaluation régulier des résultats attendus et de l'impact sur les ressources à partir d'indicateurs simples. L'identification d'indicateurs simples et mesurable avec les moyens disponibles permettront de suivre progressivement la mise en œuvre du PAG. Ainsi, l'équipe responsable de la gestion des AMP sera chargée d'effectuer un suivi écologique périodique ainsi que la surveillance, l'aménagement, le dialogue/concertation local, le reporting, etc.
- 🕒 mettre à jour les limites des AMP en fonction de la situation actuelle des ressources et en concertation avec la population, et matérialiser ces limites (balisage) ;
 - 🕒 Améliorer les conditions de vie des populations locales riveraines des AMP en agissant sur le tissu organisationnel et socioprofessionnel, et en développant des activités cohérentes avec la stratégie de conservation (écotourisme, pêche responsable, ...) et/ou un programme de développement socio-économique

Ces actions envisagées portent globalement sur le renforcement de capacité (formation), l'actualisation du cadre juridique, le balisage des AMP, le financement de la politique nationale en matière d'AP. Aujourd'hui, la mise en œuvre de toutes ces actions sont urgentes et prioritaires pour afin permettre d'une part aux utilisateurs directs de bénéficier pleinement des retombées et d'autre part une gestion durable des AMP.

5. Plan d'actions pour résoudre les problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées.

Le plan d'action revient sur les actions identifiées lors de l'analyse des solutions. Il s'agit d'un plan d'action annuel qui sera évalué en fin d'année 2014 afin de proposer un bilan et un autre plan d'action pour 2015.

Tableau 1 : Plan d'actions 2014

Axes d'intervention	Actions/Activités	Quand (2014)				Qui
		I	II	III	IV	
Amélioration de la gestion des pêches	<p>👍 Renforcer les capacités techniques (formation et équipement) des acteurs et des institutions impliqués dans la gestion durable de ressources (agents du Ministère, professionnels, direction des pêches, organisations professionnelles) et des systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.);</p>	X	X	X	X	DNPM, CNSHB, CERESCOR, UNAPEG, ONG, Bailleurs de fonds, ...
	<p>👍 Renforcer la capacité des opérateurs privés (professionnels de pêches, entreprises de pêches, ..) en hygiène, qualité, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc.</p>			X	X	Professionnels de pêche artisanale et industrielle, CNSHB, ONG, DNPM, agences de Coopération, ...
	<p>👍 Mettre en place des fonds d'appui au secteur de la pêche artisanale ;</p>			X	X	Etat (Ministère de l'économie, et de la pêche), bailleurs de fonds, ONG,...
	<p>👍 Développer un partenariat sous régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;</p>			X	X	Ministère de la pêche, CSRP, Autre pays de la sous-région, ONG, ...

	<p>👍 Instaurer le dialogue permanent entre la recherche, l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation) pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre, le suivi et l'appropriation des politiques et de la réglementation dans le secteur de la pêche</p>	X	X	X		<p>DNPM, CNSHB, CERESCOR, OGUIDAP, ONG, Partenaires financiers, ...</p>
	<p>👍 Améliorer les services aux secteurs de la production et de la valorisation des produits (infrastructures de débarquement, de transformation, de conservation et de commercialisation, etc.) ;</p>			X	X	<p>Ministère de la pêche, ONG, professionnels de pêche, bailleurs de fonds, ...</p>
	<p>👍 Appuyer le processus d'élaboration des plans d'aménagement participatifs spécifiques pour chacune des principales pêcheries permettant de réguler l'effort de pêche sur la ressource ;</p>		X	X	X	<p>DNPM, CNSHB, ONG, professionnels de la pêche</p>
	<p>👍 Appuyer l'évolution du cadre réglementaire et juridique du secteur en d'une part élaborant et mettant en œuvre (1) les statuts des débarcadères de pêche artisanale enfin que la tutelle soit le Ministère de la pêche et de l'aquaculture, (2) la réglementation sur les corps de métiers du secteur (pêche, mareyages, ...), et (3) les manuels de procédure des infrastructures de pêche artisanale, et d'autre part en actualisant, vulgarisant et mettant en œuvre le code des pêches suivant une démarche participative.</p>		X	X	X	<p>Ministère de la pêche, CNSHB, ONG, professionnels de pêche,</p>

Amélioration de la gestion des Aires Marines Protégées (AMP)	<p>👍 Appuyer l'Office guinéenne de la diversité biologique et des aires protégées (OGUIDAP) à établir pour chaque aire marines protégée un statut, un règlement intérieur et un plan d'aménagement et de gestion (PAG)</p>	X	X	X	X	OGUIDAP, ONG, Communautés CNSHB, DNPM,...
	<p>👍 Appuyer le processus de recherche de fonds pour mettre en œuvre le programme cadre 2014-2017 des Aires protégées de la Guinée</p>	X	X	X	X	OGUIDAP, ONG, Bailleurs de fonds, ...
	<p>👍 Réviser le traitement du personnel, recruter du personnel supplémentaire et améliorer les conditions de travail (restauration et réhabilitation des infrastructures et équipements) et appuyer la formation et l'équipement du corps des conservateurs des AMP</p>		X	X	X	Etat, OGUIDAP, O NG, Bailleurs de fonds
	<p>👍 Renforcer la formation des gestionnaires et des partenaires (communautés riveraines et autres utilisateurs directs) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des différents modes de gestion et outils de gestion des AMP possibles pour leur permettre d'élaborer une planification cohérente à partir d'objectifs de conservation retenus ; - la valorisation des données d'inventaire et de recherche lorsqu'elles sont disponibles et à l'élaboration de PAG et gouvernance participative - au suivi-évaluation régulier des résultats attendus et de l'impact sur les ressources 		X	X	X	OGUIDAP, ONG, parties prenantes intervenant dans la gestion des AMP,...

	à partir d'indicateurs simples.					
	👍 mettre à jour les limites des AMP en fonction de la situation actuelle des ressources et en concertation avec la population, et matérialiser ces limites (balisage) ;			X	X	OGUIDAP, ONG, parties prenantes intervenant dans la gestion des AMP,...
	👍 Améliorer les conditions de vie des populations locales riveraines des AMP en agissant sur le tissu organisationnel et socioprofessionnel, et en développant des activités cohérentes avec la stratégie de conservation (écotourisme, pêche responsable, ...) et/ou un programme de développement socio-économique	X	X	X		OGUIDAP, ONG, Opérateurs privés,

Conclusion

Le contexte actuel de dégradation des ressources marines et côtières exige la définition d'une nouvelle politique qui doit éviter la surexploitation de ces ressources. Aussi cette politique doit permettre la mise en œuvre des programmes et des réformes de structure suivant un processus qui doit aboutir à un nouveau système de gestion plus performant que celui en vigueur actuellement et qui privilégie une plus grande valeur ajoutée locale assurant une meilleure croissance. Ce nouveau système de gestion peut être basé sur le développement des plans d'aménagement par pêcherie. Ces plans permettront de clarifier les conditions d'accès à la ressource et la répartition de la richesse entre l'Etat et les exploitants. Cette politique une fois mise en œuvre doit contribuer à atteindre les objectifs stratégiques du secteur à savoir la gestion durable des ressources, l'accélération de l'intégration du secteur pêche à l'économie nationale (reconstitution de la rente) et la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, il est donc clair que la première étape pour une gouvernance efficace, participative et durable des ressources marines et côtières est l'élaboration de politiques publiques cohérentes qui prennent en compte les enjeux globaux du secteur et les préoccupations des différentes catégories d'acteurs. Ces politiques sont à la base d'une législation efficace en cohérence avec les exigences des traités et conventions internationaux. La seconde condition est l'existence d'institutions et d'organisations avec des mandats clairs qui travaillent en toute intelligence, et en toute cohérence, sans compétition, en ayant comme mobile l'efficacité dans la prise en charge de l'intérêt national et non des intérêts institutionnels, organisationnels ou individuels. La dernière étape consiste à définir un plan de financement réaliste de la politique afin d'atteindre les résultats escomptés. Le travail accompli dans ce rapport d'analyse constitue un palier à la recherche de solutions aux problèmes de gestion des pêches et des AMP sans tenir compte des interrelations avec l'international (les pays voisins).

La situation actuelle du secteur de la pêche indique que les différentes pratiques de gestion de la ressource n'ont pas été compatibles avec les objectifs affichés. A titre d'illustration, le pays ne tire que 5 % environ de la valeur totale des captures réalisées dans sa ZEE, la contribution à la sécurité alimentaire est en deçà des attentes avec l'un des plus faibles taux de consommation per capita de la sous-région, la valeur ajoutée est extravertie et le nombre d'emplois nationaux est marginal au regard des potentialités du secteur. Cette tendance négative a besoin d'être inversée à travers des mesures politiques adaptées en vue de permettre au ce sous-secteur de jouer pleinement son rôle dans la satisfaction de la forte demande socio-économique.

Par ailleurs, de nombreuses mises à jour sont nécessaires sur le plan juridique, notamment en ce qui concerne le statut légal de chaque aire protégée. Certains outils législatifs existant relatifs aux modes de gouvernances envisageables dans les aires protégées ne sont pas encore suffisamment exploités alors qu'ils permettraient de suppléer au manque de ressources humaines de l'administration (la gouvernance participative). La Guinée dispose désormais d'un programme cadre des Aires Protégées, il faut alors appuyer sa mise en œuvre pour la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers.

ANNEXES

1. Les termes de référence de l'étude



*Au service
des peuples
et des nations*



Projet

« Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion Marine Ouest Africaine (WAMER) »

Draft

Note méthodologique pour l'analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées Dans l'écorégion WAMER

Septembre 2013

1. Contexte, des objectifs et résultats attendus du projet (GoWAMER)

L'écorégion WAMER, s'étend sur plus de 700 km de côtes. Les upwellings et les apports des fleuves et des estuaires enrichissent les eaux et en font une des zones les plus poissonneuses du monde. Cette richesse des eaux de l'écorégion, combinée aux mauvais rendements de l'agriculture, a attiré vers la côte une bonne part de la population. C'est ainsi que plus de 60 % de la population de l'écorégion (soit plus 21 000 000) vivent sur la côte.

Les défis majeurs qui se posent dans la gestion durable et la conservation des ressources marines et côtières vivantes, la lutte contre la pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire à l'échelle sous régionale sont :

- la crise du secteur de la pêche du fait de la surexploitation des ressources et de la dégradation de l'environnement marin et côtier ;
- les défaillances des politiques et des institutions publiques et privées qui se conjuguent douloureusement dans un contexte de raréfaction des ressources ;
- le manque de cohérence entre les politiques des différents secteurs de l'économie des pays qui a quelquefois des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et les initiatives de réduction de la pauvreté;
- la pêche illicite exercée par des bateaux nationaux, sous-régionaux et des flottilles de pêche lointaines (Europe et Asie surtout) ;
- les faibles capacités de la Société Civile dont l'impact des actions est encore bien en deçà de son potentiel réel;
- les menaces que constituent la dégradation et la perte de la biodiversité pour la lutte contre la pauvreté dans l'écorégion où les populations pauvres sont très dépendantes des ressources marines et côtières;
- les difficultés pour assurer la sécurité alimentaire et atteindre les OMD à la suite de la dégradation des ressources marines et côtières (surtout des ressources halieutiques);
- le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP) mis en place dans l'écorégion WAMER afin de reconstituer les stocks halieutiques et conserver la biodiversité marine et côtière connaît des problèmes liés à l'insuffisance des financements, le manque de ressources humaines bien formées et d'équipement ;
- Les bénéfices environnementaux et socio-économiques tirés de ces AMP par les populations locales, bien que potentiellement très élevés, sont pour le moment faibles.

Pour faire face à ces défis, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement APTE ont développé ce projet de quatre années qui porte sur la « Gouvernance, les politiques de gestion des ressources marines et la réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER ».

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER.

L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les résultats attendus suivants ont été identifiés :

- Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre ;
- Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;
- Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées ;
- Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues.

Dans sa mise en œuvre, une Unité de Coordination rattachée au WWF WAMPO gère le projet au niveau régional ; tandis que dans chaque pays partenaire (WAMER), une Unité Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) réalise les activités au niveau local. Part ailleurs, des partenaires stratégiques ont été identifiés pour la réalisation de certaines activités notamment celle relative à l'« analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées dans l'écorégion WAMER » et qui est exécuté par le REPAO.

La présente note méthodologique, vise à définir la méthode, des outils et le calendrier de réaliser de cette activité de même que les livrables en accord avec les termes de la convention signée entre les deux parties.

2. Problématique à résoudre

La pêche en Afrique de l'Ouest fait face à de multiples enjeux et problèmes qui risquent de compromettre les bénéfices économiques et sociaux nécessaires pour lutter contre la Pauvreté, relever le défi de la sécurité alimentaire et contribuer à la croissance économique aux moyens d'existence des communautés côtières. Particulièrement, les pays de l'écorégion WAMER que sont la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Léone et le Cap Vert dont les ressources marines et côtières jouent un rôle important pour relever ces défis. Les enjeux auxquels ils font face sont entre autres liés à l'accès aux ressources marines et côtières et à leur exploitation durable et rationnelle, la conciliation des objectifs prioritaires assignés au secteur de la pêche, à savoir la conservation et la gestion durable des ressources halieutiques, la sécurité alimentaire et la création de richesses.

Pour parvenir à une conciliation des objectifs qui sont assignés au secteur de la pêche et en dépit des défis à relever, il est nécessairement que la gouvernance des ressources marines et côtières soit effective, participative et éthique. Cette gouvernance suppose que les institutions et les acteurs sont bien structurés et jouent pleinement leur rôle dans une approche cohérente et complémentaire. Cependant, force est de constater que les problèmes institutionnels et organisationnels constituent dans l'ensemble de la sous-région un obstacle de taille pour une bonne gouvernance de la pêche dans un contexte de promotion de la cogestion et changements climatiques de plus en plus exacerbés.

En effet, selon l'importance et la priorité accordées aux ressources marines et côtières, leur gestion peut être confiée à un département ministériel exclusivement dédié à la pêche, ou bien à un autre département ministériel comme l'agriculture, l'environnement, les infrastructures et/ou les équipements. Par ailleurs, on note dans beaucoup de cas la combinaison entre deux ou plusieurs départements ministériels chargés en même temps de gérer la gestion des ressources marines et côtières.

Ce « charcutage institutionnel » est souvent la source de beaucoup de problèmes dans la gestion des ressources, la cohérence des interventions par rapport aux prérogatives institutionnelles de même que les priorités accordées au secteur halieutique. L'ancrage institutionnel dépend surtout des priorités accordées au secteur de la pêche par rapport à la politique nationale de développement économique et social. Souvent dans les pays, les conflits récurrents entre la recherche du profit et la conservation des ressources marines et côtières posent un réel problème de cohérence entre les politiques sectorielles de pêche et d'environnement. L'absence de mécanisme de concertation et de dialogue fonctionnels pour l'élaboration, la mise en œuvre et le

suivi des politiques et mesures liées à la gestion des ressources marines et côtières ne facilitent pas la prise en charge intégrale des intérêts catégoriels et sectoriels des professionnels et des communautés côtières en général.

Il est donc clair que la première étape pour une gouvernance efficace, participative, éthique et durable des ressources marines et côtières est l'élaboration de politiques publiques cohérentes et durables qui prennent en compte les enjeux globaux du secteur et les préoccupations des différentes catégories d'acteurs. Ces politiques sont à la base d'une législation efficace prenant en compte tenant les exigences des traités et conventions internationaux.

La seconde condition à l'existence d'institutions et d'organisations avec des mandats clairs qui travaillent en toute intelligence, et en toute cohérence, sans compétition, en ayant comme mobile l'efficacité dans la prise en charge de l'Intérêt National (IN) et non des intérêts institutionnels, organisationnels ou individuels.

Ce travail de recherche sur les problèmes institutionnels ou législatif dans la gestion des ressources marines et des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest va permettre aux équipes nationales de mise en œuvre du projet (GoWAMER) de disposer d'outils leur permettant d'analyser et de promouvoir une gouvernance cohérente, efficace et durable de la pêche dans l'écorégion WAMER. En effet, les ressources marines et côtières comme d'ailleurs toutes les ressources naturelles, doivent faire l'objet d'une réflexion sur les formes de gouvernance les plus appropriées et aptes à favoriser la participation de leurs utilisateurs dans tous les processus de gestion, mais aussi de disposer d'institutions et d'organisations permettant leur exploitation efficace et rationnelle.

3. Objectifs

Cette note méthodologique a pour objectif principal de fournir aux équipes nationales de mise en œuvre (ENMO) les outils leur permettant de collecter des données sur les problèmes institutionnels, législatifs et réglementaires qui peuvent entraver une gouvernance efficace, participative, durable et cohérente des ressources marines côtière dans leur pays respectif, tout en identifiant les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes.

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de ce travail sont :

- élaborer et valider les outils de collecte des données et informations permettant d'analyser les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines côtières et des aires marines protégées dans chaque pays ;

- d'identifier les causes des problèmes identifiés y compris les forces et faiblesses des institutions et les solutions envisageables pour une conservation et une gestion durable des ressources marines et côtières et des aires marines protégées ;
- d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre des solutions et recommandations pertinentes identifiés.

4. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique peut être expliquée en plusieurs étapes allant de la conception des outils de collecte des données et informations, de la définition des formats des plans d'actions nationaux, à la collecte des données et informations par les équipes nationales (ENMO, l'organisation des ateliers nationaux de restitution partielle avec les équipes, à la finalisation des plans d'actions/pays de mise en pratique des solutions identifiées, à la finalisation du rapport régional de synthèse, à la restitution régional pour la validation et enfin à la finalisation et à la remise du rapport et à son acceptation par le commanditaire.

Cette démarche est essentiellement basée sur l'analyse des politiques, institutions et processus (PIP) existantes qui interviennent dans la gestion des ressources marines et côtières dans les pays concernés. Les politiques, institutions et processus forment le contexte dans lequel les différentes parties prenantes élaborent leurs stratégies pour l'accès aux zones de pêche et des aires marines protégées. Ils recouvrent des aspects complexes concernant la participation, le pouvoir, l'autorité, la gouvernance, les lois, les politiques, la mise en œuvre par les services publics et les relations sociales .

Les politiques, les institutions et les processus déterminent entre autres :

- les conditions d'accès aux ressources marines et côtières ;
- les bénéfices économiques et sociaux que les communautés de pêche, particulièrement les pauvres sont en mesure de retirer de celles-ci ;
- la mesure dans laquelle les acteurs, utilisateurs des ressources, notamment les plus pauvres peuvent participer aux processus décisionnels ; et
- les droits des individus et de la société civile.

Cette approche méthodologique pour d'identifier et d'analyser les politiques, les institutions et les processus est d'autant plus intéressante pour la recherche dans les 6 pays concernés que ceux-ci sont en général défavorables aux pauvres et ne permettent pas d'atteindre la gestion durable des ressources marines et côtières.

4.1. Outils de collecte des données

Les outils de collecte des données et informations sont conçus pour intégrer deux

approches méthodologiques :

- une première approche basée sur l'analyse des politiques et des institutions (fiche 1);
- une seconde approche basée sur les processus et les dynamiques en cours en matière de gestion ressources marines et côtières et des aires marines protégées (fiche).

4.1.1. Analyse des politiques et des institutions de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Il s'agit pour les enquêteurs en relation avec les équipes nationales de mise en œuvre (ENMO) et à travers un exercice participatif (1) de répertorier le (s) document(s) de politiques sectorielles de pêche et d'environnement en cours de mise en œuvre et d'en analyser (2) les objectifs et (3) les actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières entreprises ou envisagées.

Par la suite, (4) les problèmes ou limites d'ordre institutionnel, législatif, de gouvernance ou de cohérence des politiques sectorielles sont relevés et (5) les causes les plus pertinentes sont identifiées et (6) les solutions les plus pertinentes et les plus faisables proposées.

Les tableaux 1 et 2 permettent de passer en revue les documents de politiques de pêche et d'environnement les plus actuels sur la base desquels les stratégies et les actions en matière de gestion et de conservation des ressources marines et côtières sont inspirées. Il peut s'agir d'une lettre de politique sectorielle, d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté, d'un plan de gestion des ressources halieutiques ou d'un plan d'action de conservation et/ou de préservation de la biodiversité. Selon le pays, les enquêteurs en relation avec les (ENMO) peuvent répertorier les documents les plus récents et les plus pertinents (modèle de fiche 1 en annexe 1).

A la suite de cet exercice, les problèmes de cohérence et de gouvernance institutionnelle entre la pêche et l'environnement sont identifiés et analysés. Il s'agit essentiellement de voir comme les aspects transversaux liés à la pêche et à l'environnement sont pris en charge dans les documents de planification et d'identifier les solutions pour une meilleure articulation entre les institutions et les acteurs de ces deux secteurs.

Cependant, ce n'est que le début de la mise en œuvre de la démarche méthodologique, la prochaine étape consiste à identifier et à analyser les mandats et rôles joués par les institutions et organisations intervenant dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières.

Cette étape devrait permettre aux enquêteurs en relations les ENMO de déterminer si les politiques en matière de gestion des ressources marines et côtières sont clairement définies et mises en œuvre à partir de plans d'actions opérationnels mesurables et planifiés dans le temps et dans l'espace. Si cette étape est accomplie, il devient plus simple de savoir « qui fait quoi ». Si cette étape n'est pas clairement établie, elle conduit à un « flou institutionnel » qui ne facilite pas la compréhension des responsabilités des uns et des autres.

4.1.2. Identification et analyse des institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Dans cette seconde étape, les enquêteurs en relation avec l'ENMO vont identifier les acteurs institutionnels et organisationnels qui s'activent dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées. Il s'agit de les répertorier exhaustivement, avec leurs dénominations exactes, d'identifier clairement leurs mandats et prérogatives, les problèmes auxquels ils font face dans la gestion des ressources marines et côtières/des aires marines protégées.

L'analyse des problèmes, leurs causes et solutions est une étape interactive nécessaire. La liste des institutions incluent les acteurs institutionnels formellement reconnus, par exemple les ministères et leurs démembrements, les organisations, comités et cadres qui concertation ou de décision qui jouent un rôle dans la gestion des ressources marines et côtières ou des aires marines protégées à niveau national ou local (Fiche 3, annexe 3).

A la suite de cette analyse effectuée dans la seconde étape, les institutions formelles ou non formelles jouant un rôle plus ou moins important dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées au niveau national et local sont identifiées, les rôles qu'ils jouent et les problèmes institutionnels (y compris organisationnels et relationnels) dans la gestion des ressources marines et côtières et/ou des aires marines protégées sont analysés. Il va alors être plus simple de passer à la troisième étape qui consiste à hiérarchiser et à analyser les problèmes institutionnels ou législatifs dans la gestion des ressources et des aires marines protégées.

4.1.3. Analyse des problèmes institutionnels et législatifs en matière de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Cette troisième et dernière étape va permettre de hiérarchiser les problèmes institutionnels et législatifs en matière de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées et d'identifier les actions d'amélioration à entreprendre

dans le cadre d'un plan d'action sous régional. La hiérarchisation des problèmes se fera selon leur importance/urgence et de leur pertinence, alors que les actions à mettre en œuvre sont quant à elles classifiées selon leur faisabilité et la capacité du programme à les mettre en œuvre dans des délais raisonnables (Fiche 4, annexe 4).

5. Résultats attendus

A la suite de ce travail effectué par les équipes nationales de mise en œuvre :

- les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées sont identifiés dans les pays de la sous-région ;
- les actions correctives d'amélioration et de mitigation des problèmes identifiés sont proposées ;
- un plan d'action sous régional avec des composantes nationales est élaboré et adopté par les partenaires du projet ;
- un plan de travail de mise en œuvre du plan d'action sous régional et des composantes/pays est élaboré et adopté.

2. Les outils de collectes et planning

Proposition de planning : Rencontre avec les autorités, discussion et renseignement des Outils

<u>Date</u>	<u>16 décembre</u>		<u>17 décembre</u>	
	<u>9H-13H</u>	<u>15H-17H</u>	<u>9H-13H</u>	<u>15H-17H</u>
<u>CNSHB</u>	<u>X</u>			
<u>OGUIDAP</u>		<u>X</u>		
<u>DNPM</u>		<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>

Outils 1 : Analyse de la politique sectorielle de pêche par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

Documents de politique sectorielle de pêche			
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées	Causes	Solutions	Classement par ordre d'importance (urgence)

Outils 2 : Analyse de la politique sectorielle d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

Documents de politique sectorielle de pêche : Lettre de politique sectorielle pêche			
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées	Causes	Solutions	Classement par ordre d'importance (urgence)

3. La liste des documents consultés

- Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la biodiversité marine et côtière ;
- Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée (2009) ;
- Parcs et réserves de Guinée, 2008, IUCN ;
- Politique Nationale de l'Environnement 2012
- Le code des pêches de 1995
- L'Organigramme MPA, 2009 ;
- Rapport national sur environnement marin et côtier (2006) ;
- Ordonnance N° 045/PRG/87 portant Code de l'environnement de la République de Guinée ;
- Plan d'action sectoriel de développement de la pêche et de l'aquaculture 2012 - 2016
- Les projets de Décrets de statut du CNSHB, DGPM, CNSP,
- Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (Diagnostic & Stratégie) 2009
- Les outils de collecte de données renseignés